

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE De BON REPOS SUR BLAVET
COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2023

Le dix juillet deux mille vingt-trois, à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de réunion de ses séances, sous la présidence de Raoul RIOU, maire.

Présents : Mmes Sylviane AYME, Christine BENOT, Françoise LE CAM, Sandra LE NOUVEL, Magalie MOY.

Jean-Robert LAOT, Cyril LE FUR, Lionel LE MADEC, Sébastien L'HERMITE, Raoul RIOU, Antoine STEVENS, Ludovic VICENT.

Absent(e)s : Nicolas BENOIT, Magalie HELLOCO, Germaine MURZEAU

Absent(e)s excusé(e)s : Philippe RONCE a donné pouvoir à Ludovic VICENT, Gilles du PONTAVICE a donné pouvoir à Sylviane AYME, Corinne LE BIHAN a donné pouvoir à Magalie MOY.

Magalie MOY a été nommé secrétaire de séance

M. le maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour:

- Convention de partenariat avec le lycée agricole de Merdrignac
- Motion de soutien aux EHPAD

Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration-extension de l'école Mireille Chrisostome et validation du dossier de consultation des Entreprises (DCE) (délibération n°2023-07-54)

Mme Magalie MOY, maire déléguée, en charge des affaires scolaires explique à l'assemblée que le changement de mode de chauffage du projet, validé lors du dernier conseil municipal, va impacter le forfait de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre puisque de nouvelles études doivent être menées.

Le montant de l'avenant s'élève donc à 8 650 € HT (soit 10 380 € TTC) soit + 4.96 % aussi le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre passera à 174 400 € HT (soit 219 600 € TTC).

Par ailleurs, elle présente à l'assemblée le dossier de consultation des entreprises (15 lots sont prévus).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

- Valide le nouveau forfait de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est l'Atelier Rubin et Associés et qui s'élève à 174 400 € HT (soit 219 600 € TTC).
- Autorise le maire à signer l'avenant n°2 formalisant cette modification.
- Valide le dossier de consultation des entreprises et autorise le maire à lancer l'appel d'offres.

CCKB : information sur la convention territoriale globale (organisation d'ateliers

Magalie MOY, maire déléguée de Saint-Gelven rappelle à l'assemblée que la convention territoriale globale conclue entre la CAF et la CCK doit être renouvelée

Pour rappel, la convention a pour objectifs :

- Mettre en place une stratégie en matière de politiques sociales et familiales sur le territoire du Kreiz Breizh,
- Adapter l'offre CAF aux spécificités et préoccupations du territoire, mobiliser d'autres partenaires (Département, MSA...)
- Avoir une vision transversale des projets et des actions, balayer l'ensemble des champs qui lie la CAF au territoire,
- Conventionner sur des enjeux communs, prioriser ces enjeux, réaliser un plan d'actions sur 5 ans,
- Disposer d'une lisibilité politique sur 5 années favorisant les prises de décisions et la mise en œuvre des projets.

Les signataires de la CTG ne sont pas forcément les opérateurs de toutes les actions. Par ex : sur l'accès aux droits, la CCKB, sans compétence sociale, peut décider de mettre en réseau les acteurs autour de cet enjeu ou de centraliser l'information. L'échelle EPCI est ainsi retenue pour une mise en cohérence des services sur le territoire du Kreiz Breizh.

Un COPIL a été mis en place afin de :

- Restituer des éléments d'évaluation en particulier sur l'Accès aux droits et sur la Jeunesse suite au premier plan d'actions de la CTG 2019/2023
- Sélectionner les domaines à traiter ou à approfondir dans le prochain plan d'action 2024/2028.
- Valider le calendrier et la méthode à venir.

Au regard de cette évaluation, les domaines de l'enfance/jeunesse, du logement et de la parentalité ont été jugés prioritaires.

En septembre 2023, des ateliers participatifs vont être organisés à destination des élus, membres des commissions CCKB, partenaires institutionnels et associatifs...) pour confronter et conforter les orientations, objectifs et moyens à identifier. Dès que les dates seront connues, elles seront transmises au conseil municipal.

Achat d'un lavabo pour le logement de Perret et refacturation au locataire (délibération n°2023-07-55)

Sylviane AYME, maire déléguée de Perret explique à l'assemblée que la locataire, Mme Schaible Elisabeth, qui occupe le logement contiguë à la mairie de Perret a endommagé le lavabo de la salle de bain. Il faut donc changer celui-ci. La locataire souhaiterait que la commune se charge de l'achat et de l'installation de celui-ci. Cette intervention lui serait refacturée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- Autorise le maire à acheter le lavabo et à le faire installer par le service technique.
- Décide de refacturer l'achat du lavabo à la locataire.

SDE : Dispositif de coupure et de rallumage de l'éclairage public à distance en cas d'alerte Ecowatt (hiver 2023-2024) (délibération n°2023-07-56)

Le maire rappelle à l'assemblée que le SDE 22 a adhéré à la charte Ecowatt proposée par RTE (Réseau de transport d'électricité). Cela consiste à réaliser durant l'hiver des coupures et des rallumages de l'éclairage public à distance par le SDE dans le cas d'alerte Ecowatt (orange ou rouge). Durant l'hiver 2022-2023, cela a été fait à titre expérimental et pour l'hiver prochain, le dispositif est proposé à toutes les collectivités costarmoricaïnes qui sont volontaires.

Pour participer à la sobriété énergétique et aussi pour sensibiliser le public à celle-ci, le maire propose de participer à ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- Décide de participer au dispositif expérimental de coupure et de rallumage de l'éclairage public à distance en cas d'alerte Ecowatt pour l'hiver 2023-2024.
- Décide que l'effacement des commandes d'éclairage public sera partiel car en effet, seront exclus du dispositif l'éclairage public qui concerne les itinéraires empruntés par les jeunes se rendant aux arrêts de bus desservant le transport scolaire.

Devis passage épareuse (délibération n°2023-07-57)

M. Jean-Robert LAOT, maire délégué de Laniscat explique à l'assemblée avoir sollicité 5 entreprises pour le passage de l'épareuse (fossés et talus milieu et haut) : ETA d'Armor- SARL Jégouzo- Lahay Mickaël- ETA Belliot et Kristen Connan. La facturation sera au km (150 kms). 2 entreprises ont répondu

M. Jean-Robert LAOT, maire délégué présente les devis :

ETA d'armor : 45 000 € TTC (37 500 € HT)

SARL Jégouzo : 14 400 € TTC (12 000 € HT)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- VALIDE le devis de la SARL Jégouzo d'un montant de 14 400 € TTC (12 000 € HT) pour un passage d'épareuse fossés et talus milieu et haut pour 150 kms de facturés.
- AUTORISE le Maire délégué de Laniscat à signer le devis

Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Le maire rappelle à l'assemblée le rôle de la commission de contrôle des listes électorales.

Elle est chargée :

- De statuer sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises par le maire
- De contrôler la régularité de la liste électorale à l'occasion de réunions spécifiques.

Celle-ci est composée de 3 membres (un conseiller municipal, un délégué de l'administration et un délégué du Tribunal de Grande Instance.

Les membres sont nommés pour 3 ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal. Ceux-ci ayant été désignés le 6 juillet 2020, il faut procéder à de nouvelles désignations :

Le Maire propose de reconduire les personnes désignées à savoir :

- Un conseiller municipal (Christine BENOT)
- Un délégué de l'administration désigné par le préfet ou le sous-préfet (Joël CHEVALIER)
- Un délégué désigné par le président du tribunal de Grande Instance (Dominique GANNE)

Devis pour le remplacement d'une pompe à la station de Perret (délibération n°2023-07-58)

M. le maire explique à l'assemblée que la pompe principale de la station de Perret est hors service. Il a donc fallu la remplacer dans l'urgence aussi un devis a été demandé auprès de l'entreprise LE DU qui a été signé dès réception afin que celle-ci soit installée le plus rapidement possible.

Le devis de l'entreprise LE DU s'élève à 2 102 € HT soit 2 522.40 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- Prend acte du devis signé par le maire pour le remplacement de la pompe principale de la station de Perret compte tenu de l'urgence ; le devis d'élevant à 2 102 € HT soit 2 522.40 € TTC

Devis pour l'église de Laniscat suite à la visite annuelle de contrôle et maintenance (délibération n°2023-07-59)

M. le maire explique que suite à la visite annuelle de maintenance et de contrôle effectuée à l'église de Laniscat par l'entreprise BODET, il a été constaté qu'il était nécessaire de remplacer le moteur entraînant la mise en volée de la cloche 1 car ce moteur est vétuste et date de l'origine soit 20-30 ans.

Le maire rappelle que le bon fonctionnement de celui-ci est important car non seulement il permet la volée de la cloche mais contrôle également la hauteur de la volée permettant ainsi une frappe constante du battant et protège la cloche des chocs violents.

L'entreprise BODET propose de remplacer le moteur pour un montant de 2 411 € HT soit 2 893.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- Valide la proposition de l'entreprise BODET pour le remplacement du moteur d'un montant de 2 411 € HT soit 2 893.20 € TTC.
- Autorise le maire à signer le devis

Avenant 1 à la promesse de bail emphytéotique avec Solefra pour le projet de centrale solaire (délibération n°2023-07-60)

M. le maire informe l'assemblée qu'il a été contacté par la Société SOLEFRA (société qui s'est substituée à IB VOGT par acte de substitution en date du 03/02/2020) pour signer un avenant à la promesse de bail afin d'acter l'acquisition des parcelles C 1286, C 1283 et ZR 145.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- Autorise le maire à signer l'avenant.

Création postes services périscolaires

M. le maire explique que 2 CDD ont été créés pour accroissement temporaires en juillet 2022 pour le motif suivant : le nombre d'élèves inscrits au restaurant scolaire ne cesse de croître. Il n'est plus possible d'accueillir les enfants lors d'un même service dans les locaux actuels. Il est donc prévu d'organiser, pour la rentrée prochaine 2 services, en attendant la construction du nouveau restaurant scolaire qui fait partie du projet plus global de restructuration de l'école.

Il faut 2 agents supplémentaires pour assurer ce 2^{ème} service.

Ce type de contrat ne peut dépasser 12 mois or nous arrivons bientôt à cette échéance et le restaurant n'est toujours pas construit et le besoin est toujours présent. Le maire propose de faire appel aux missions temporaires car ces 2 emplois ne sont pas amenés à être pérennisés.

Convention de partenariat avec le lycée agricole de Merdrignac pour le projet de réhabilitation-extension école- Espaces verts (délibération n°2023-07-61)

M. Sébastien L'HERMITE, adjoint explique que le lycée agricole de Merdrignac pourrait intervenir dans le cadre du projet d'extension-réhabilitation de l'école pour le volet espaces verts-revégétalisation. En effet, l'analyse et la conception du projet pourrait être confiées à une classe d'apprentis paysagiste dans le cadre d'un projet pédagogique.

Pour formaliser ce partenariat, il est nécessaire de signer une convention qui précisera toutes les modalités de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide

- De conventionner avec le lycée agricole de Merdrignac pour la durée du projet espaces verts-revégétalisation de l'école sur l'année scolaire 2023-2024
- Autorise le maire à signer la présente convention

Motion de soutien aux EHPAD (délibération n°2023-07-62)

Le conseil municipal de Bon Repos sur Blavet, à l'unanimité, adopte la motion suivante :

Le 29 juin 2023, réunis à La Roche-Jaudy, les maires, présidents de CCAS, élus, les directeurs des établissements, ont tour à tour fait part de leurs difficultés financières, dues à des financements insuffisants des autorités de tutelle ; mais également leurs difficultés croissantes de recrutement et l'épuisement des personnels. A cela s'ajoute des factures d'énergie exorbitantes, un seul trimestre pouvant représenter l'équivalent de la facture de l'année écoulée.

En s'appuyant sur les résultats de l'enquête nationale menée par la FNADEPA en mai 2023, et les situations respectives des EHPAD présents, les réserves financières ne sont plus que de quelques mois pour certains, à environ 2 à 3 ans pour les autres.

Les élus réagissent :

- Au report continu d'une loi sur le grand âge, sans cesse repoussée, laissant les élus locaux gérer seuls la situation
- Des réponses des tutelles frileuses, si ce n'est honteuses, quand il est demandé aux établissements de ne plus remplacer le personnel malade pour faire des économies
- Des dépenses instaurées par l'Etat : Ségur, prime Grand Age, revalorisation du point d'indice, essentielles pour nos personnels, mais qui ne sont pas compensées par les dotations. La charge supportée par les établissements est de plus en plus lourde.
- Des charges complémentaires liées aux frais relatifs aux PPR (Période de Préparation au Reclassement), ARE (Allocation de retour à l'Emploi), délai de carence de 10 jours pour les arrêts maladie, dès lors que nous remplaçons le personnel dès le 1^{er} jour.
- Refus de faire supporter aux familles ces augmentations de charges : prise en compte de la réalité des petites retraites du territoire. La charge restante du loyer est à la charge directe des familles des résidents.
- Inflation : notamment nourriture. Devrons-nous compter les biscottes ?

Les élus dénoncent les réponses des autorités de tutelles (ARS, Conseil Départemental) :

- Mutualisation ou fusion : les établissements ayant déjà opérés des rapprochements font certes état de certaines économies d'échelle sur les fonctions supports, mais c'est nier le problème structurel qui touche l'ensemble des EHPAD que de penser qu'il s'agit là d'une solution miracle
- Non remplacement des personnels malades : les élus s'offusquent de cette réponse qui mettra en difficulté nos résidents et nos personnels ! Combien de protections non-changées à temps, de douches non-faites, faute de personnel présent ? Combien de repas pris froids ou non-pris, faute d'aide ? Combien d'accidents du travail dû à la surcharge ? Est-ce cela que nous voulons pour nos aînés ?
- Coupe pathos anticipée : si celle-ci permet de réévaluer le taux de dépendance des résidents, et de prévoir des moyens supplémentaires, les élus dénoncent le fait que les financements liés ne sont versés que 18 mois plus tard si la coupe est réalisée après le 30/06 de l'année en cours ! C'est maintenant que nos résidents dépendants ont besoin de ces moyens !

Collégalement, les élus présents décident :

- De ne pas payer les factures d'énergie, tant qu'un véritable bouclier tarifaire ne sera pas mis en œuvre pour nos EHPAD. Les crédits correspondants au montant 2022 seront mis en réserve.
- De présenter une motion de soutien aux EHPAD à l'ensemble des communes du département.
- De refuser collégalement de voter le prochain BP si déficitaire
- De solliciter une rencontre avec le ministère de la Santé et le ministère de la fonction publique, ministre déléguée aux collectivités territoriales
- D'engager le cabinet Coudray sur une mission de conseil quant aux recours juridiques possibles de nos communes vis-à-vis de l'Etat

Les élus des Côtes d'Armor rappellent le rôle de « 1^{ère} ligne » des maires et des conseillers municipaux.

Nous sommes tous concernés, même les communes n'ayant pas d'EHPAD sur leur territoire, car c'est bien l'accueil de tous nos anciens qui est concerné. Nous nous mobilisons dans un objectif de défense du bien commun et pour œuvrer dans le sens de l'intérêt général.

« Nous ne faisons pas les lois, bien souvent, nous les faisons appliquer. Nous demandons aujourd'hui à l'Etat de bien vouloir nous entendre : nous, élus locaux, sommes fondés à faire des propositions pour la loi Grand Age. »

Questions diverses

Sylviane AYME, maire déléguée de Perret

2 expositions sont organisées sur la commune actuellement, l'une à Rosquelfen et l'autre à Gwirmané.

Pour le projet de « Grande récolte » initié par la commission culture de la CCKB, un jeu de cartes, traduit en breton et en anglais, va être distribué. Le principe de celui-ci est de tirer une carte pour entamer une discussion.

Le 14/07, à Perret, est organisé un défilé costumé à l'issue duquel un pot est offert par la municipalité.

Sylviane AYME rappelle que « Lieux mouvants » a commencé.

Christine BENOT, conseillère municipale

Elle fait savoir à l'assemblée qu'elle ne souhaite plus s'occuper de la commission « Communication ». Il faudra donc réfléchir à un nouveau fonctionnement pour l'élaboration du bulletin communal.

Christine BENOT continuera néanmoins à s'occuper du site internet

Françoise LE CAM, conseillère municipale

Françoise LE CAM revient sur les Goazillades (concerts, vide-grenier...) qui se sont déroulées à Laniscat pour souligner la « bonne ambiance » et la bonne organisation de la manifestation

Lionel LE MADEC, adjoint

La programmation de la semaine bleue est définie. Les actions qui ont bien fonctionné l'année dernière sont reconduites. L'animation jeux à Gouarec sera même allongée.

A St Gelven est prévu un après-midi de « transmission » (mercredi) et à Laniscat, le samedi, un spectacle de contes (2^{ème} partie en cours).

Cellule « mal-logement » de la CCKB dont il fait partie va préparer avec la CAF les futurs ateliers pour préparer la prochaine convention globale. De plus, la CCKB a été retenu comme territoire d'expérimentation, dans le cadre d'un appel à projet « Territoire 0 précarité énergétique ».

Jean-Robert LAOT, maire délégué de Laniscat

Le programme voirie va débuter en septembre. Le point à temps automatique est reporté à la semaine du 17/07

Jean-Robert LAOT, pendant la période estivale, propose une visite commentée de l'église Saint-Gildas de Laniscat, les lundi et jeudi à 11h.

Sébastien L'HERMITTE, adjoint

L'entreprise de maçonnerie CONNAN qui intervient au Gwen Ha Du a bientôt terminé les travaux sur la structure.

Magalie MOY, maire déléguée de Saint-Gelven

Elle rappelle que l'Office des sports est toujours à la recherche de bénévoles pour l'organisation de la « Paris-Brest-Paris » les 21,22 et 23 août. Les inscriptions se font à la mairie de Gouarec.

Prochain conseil municipal le 28 août.

La séance se termine à 22h

Suivent les signatures

AYME Sylviane	
BENOIT Nicolas	Absent
BENOT Christine	
DU PONTAVICE Gilles	
HELLOCO Magalie	Absente
L'HERMITE Sébastien	A donné pouvoir à Sylviane AYME
LAOT Jean-Robert	
LE BIHAN Corinne	A donné pouvoir à Magalie MOY
LE CAM Françoise	
LE FUR Cyril	
LE MADEC Lionel	
LE NOUVEL Sandra	
MOY Magalie	
MURZEAU Germaine	Absente
RIOU Raoul	
RONCE Philippe	A donné pouvoir à Ludovic VICENT
STEVENS Antoine	
VICENT Ludovic	